

## AVIS DE PUBLICITE

Le public est informé, afin que nul ne l'ignore, que  
« **LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE  
BORDEAUX METROPOLE ET L'ASSOCIATION SHAMENGO  
EN VUE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION  
DE LA PREMIERE ESPLANADE DE L'ALLEE SERR A BORDEAUX,  
PAR LA VILLA SHAMENGO. AUTORISATION. ADOPTION** »,  
dont les termes ont été approuvés par délibération du  
Conseil de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018 et  
signée le 18 juillet 2018 avec l'association Shamengo est consultable

- A l'accueil de l'Hôtel de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, du lundi au vendredi de 8h15 à 17h jusqu'au 3 décembre 2018
- Au guichet Cada de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle ou par courriel [doc.adm@bordeaux-metropole.fr](mailto:doc.adm@bordeaux-metropole.fr)

Fait à Bordeaux, le 3 octobre 2018